Mes Chers collègues,

Je vous propose que nous passions maintenant à table ronde et au débat.

Une table ronde sur un sujet majeur, celui de la Décentralisation

La décentralisation, récente, commence vous le savez en 1981.

Gaston Deferre, alors ministre de l'intérieur et de la décentralisation, déclarait en juillet 1981, à l'occasion du débat à l'Assemblée nationale sur le projet de loi de décentralisation le 27 juillet 1981, je cite :

« Ouvrons les yeux, regardons autour de nous. En quelques années, tout a changé. Les sciences, les techniques, les moyens de transmissions, de communication, aussi bien en ce qui concerne l'information que la culture. Les modes de vie, les aspirations des hommes et des femmes, des jeunes et des vieux, oui, vraiment tout a changé ».

Ces quelques phrases, prononcées il y a près de 40 ans sont passées, mais les questions sont toujours les mêmes.

Il s'agissait en 1981, de prendre acte de la nécessité de se transformer, d'adapter l'organisation territoriale aux aspirations des citoyens et aux réalités vécues.

La deuxième grande étape, c'est 2003.

Grâce à la loi constitutionnelle du 28 mars, souvent qualifiée d'« Acte II de la décentralisation ».

Une loi constitutionnelle qui consacre l'organisation décentralisée de la République, qui a apporté de véritables innovations : notamment la mise en place d'un droit à l'expérimentation, la possibilité de reconnaître à des collectivités un rôle de « chef de file » pour la conduite de certaines politiques, tout en rejetant toute forme de tutelle d'une collectivité sur une autre, le développement de la démocratie participative locale, et surtout l'affirmation du principe de l'autonomie financière des collectivités territoriales, corollaire du principe de libre administration.

Il s'agissait, comme l'exprimait le Président de l'époque, Jacques Chirac, « de reprendre la longue marche, si souvent contrariée, vers la décentralisation, pour mettre en place une nouvelle architecture des pouvoirs ».

Depuis de nombreux texte sont venus compléter cette architecture : loi relative aux libertés et responsabilité locales de 2004, loi de réforme des collectivités territoriales de 2010, ou encore la loi NOTRE de 2015.

Alors, 15 ans après qu'en est-il ? Ou en est-on ? Quel bilan et quel jugement ? La décentralisation est-elle ou non, en panne ?

C'est le thème de ce débat et de cette table ronde,

Une table ronde qui sera animée par…